



CONCEPTION

Dimension

La dimension d'une pumtrack peut varier d'un emplacement à un autre puisqu'il est possible de s'adapter au terrain, que ce soit avec une installation modulaire préfabriquée ou permanente. Cependant, si la pumtrack est trop petite, il risque d'y avoir un intérêt limité de la part des usagers, mais aussi une limitation du développement des habiletés.

Pour une pumtrack modulaire préfabriquée, l'espace minimum est d'environ 300 m², mais il peut s'étendre à 850 m² et plus selon la configuration désirée, le tout installé sur une surface plane sans modulation.



SUPERFICIE

Certains concepteurs déterminent la superficie de l'installation en fonction du pied carré d'asphalte (partie roulante) et d'autres en fonction de la superficie du terrain lui-même. Le ratio approximatif pour déterminer la superficie d'une pumtrack est de 2 à 3 selon la taille du terrain. Cette notion de ratio ne s'applique pas forcément aux pumtracks modulaires préfabriquées.

Exemple : Minimalement, une pumtrack asphaltée (partie roulante) ne devrait pas faire moins de 400 m². À partir de 800 m², il est possible d'ajouter des connexions entre les lignes, et au-delà de 1200 m², la pumtrack pourra accueillir deux à trois niveaux d'habiletés (débutant, intermédiaire et avancé).

Les modules des pumtracks modulaires préfabriquées peuvent s'agencer à l'infini. Ce type d'infrastructure peut être installé sur un terrain plus petit.

La Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) recommande dans tous les cas un dégagement de 2500 mm.



ZONES D'ATTENTE

Une ou plusieurs zones d'attente sont à prévoir afin que les usagers puissent attendre leur tour lors des périodes achalandées. La zone d'attente principale devrait pouvoir accueillir minimalement cinq personnes avec leur vélo, planche à roulettes ou trottinette, et être située près de la zone de départ.

L'emplacement de la zone de départ dépendra de la configuration de la partie roulante. Elle devra être adaptée en conséquence.

Les zones d'attente sont illustrées en bleu dans l'image ci-dessous.



VIRAGE

Chaque virage doit avoir une largeur minimale de 1500 mm (applicable aux pumptracks permanents) à des fins de sécurité. En raison de cette largeur, les zones d'attente peuvent être adjacentes aux virages. Chaque virage doit être dégagé de tout obstacle qui pourrait être jugé dangereux pour l'utilisateur (bosse, poteau d'éclairage, banc ou poubelle).



HAUTEUR DES BOSSES ET DES VIRAGES

La hauteur des bosses et des virages peut avoir un impact sur la sécurité et sur le développement des habiletés des pratiquants. La hauteur des bosses doit être adaptée au niveau d'habileté souhaité.

En général, la hauteur d'une bosse varie entre 300 mm et 1000 mm. Pour ce qui est des virages, la hauteur minimale est de 900 mm et la hauteur maximale, de 1300 mm.

Dans l'appel d'offres, il est important de mentionner le ou les niveaux d'habileté souhaités. Les concepteurs adapteront leur design en conséquence.

Dans les pumptracks modulaires préfabriquées, la hauteur des bosses et des virages n'est pas modifiable puisque les modules sont préfabriqués. Cependant, le design de la pumptrack peut être adapté à différents niveaux. Le distributeur pourra vous aiguiller.



LARGEUR DE PISTE

Une pumptrack asphaltée ou modulaire préfabriquée présente une piste dont la largeur ne permet le passage que d'un seul usager à la fois. La largeur de la piste doit être suffisante pour circuler en toute sécurité. Elle doit également être assez large pour permettre un dépassement en cas de perte de contrôle de façon à éviter les accidents. Nous recommandons une largeur minimale entre 1100 mm et 2000 mm.